

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1143

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 43 BIS

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« De même, le réfugié est alors renvoyé dans son pays d'origine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impensable de garder sur le territoire français des réfugiés condamnés par la Justice et dont il a été prouvé qu'ils représentent une menace grave pour la société française dans son ensemble.